

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 39 (1894)
Heft: 2

Nachruf: Le général Herzog
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXIX^e Année.

N^o 2.

Février 1894.

† Le général Herzog.

Un citoyen modeste et dévoué, un soldat fidèlement attaché à son devoir, un bon serviteur de son pays, tel fut le général Hans Herzog. Respecté de toute l'armée qui voyait en lui un chef à la fois capable, travailleur et bienveillant, il était extrêmement populaire dans toute la Suisse.

Lors de la visite de l'empereur Guillaume à Lucerne, l'an passé, la foule qui s'était montrée respectueuse, mais réservée sur le passage de la voiture impériale, éclata en chaleureux applaudissements quand passa la voiture où se trouvait le général Herzog. Elle témoignait ainsi des sentiments d'estime et de confiance dans lesquels elle le tenait, sentiments qu'ont partagé tous les citoyens suisses. Aussi les regrets furent-ils unanimes, lorsqu'on apprit que le général Herzog avait succombé à l'attaque d'influenza dont il souffrait depuis une quinzaine de jours. La maladie, dès l'abord inquiétante, étant donné le grand âge du malade — 74 ans — s'était rapidement aggravée. Cependant, trois jours avant la fin, une amélioration s'était produite et l'on reprenait un peu d'espoir. Ce ne fut qu'un court répit. Une pneumonie ne tarda pas à se déclarer, et le vendredi 2 février, quelques minutes avant 3 heures, le général Herzog rendit le dernier soupir.

Hans Herzog est né à Aarau, le 28 octobre 1819. Son père, qui était à la tête d'un grand commerce de fer, le destina de bonne heure à la carrière industrielle. Il lui fit faire un apprentissage de commerce à Trieste, à Milan, au Havre, puis l'envoya étudier la chimie et la physique à l'académie de Genève. Mais le commerce n'était pas dans ses goûts et, bien qu'il fût consciencieux dans l'accomplissement de son travail, il montrait peu d'enthousiasme pour les projets de son père.

Sa vocation se révéla lorsque, en 1839, il fut appelé à faire son service militaire. Recruté dans l'artillerie, il se prit aussitôt d'une véritable passion pour la carrière des armes. Il résolut de s'y con-

sacrer, passa, en 1839, son école d'aspirant et l'année suivante le vit sous-lieutenant.

Son avancement fut rapide. Son zèle pour le travail, son activité toujours en éveil, enfin ce caractère consciencieux dont il avait déjà fourni la preuve pendant son apprentissage de commerce et ses semestres d'étudiant, le firent promptement remarquer et apprécier de ses supérieurs. Mais le service fédéral, trop intermittent, ne lui permettait pas de développer ses goûts autant qu'il le désirait et d'acquérir les connaissances nécessaires. Il se rendit donc en Allemagne et pendant quatre ans il servit comme volontaire dans l'artillerie à cheval wurtembergeoise.

Rentré au pays en 1844, il fut promu lieutenant et deux ans plus tard capitaine. C'est avec ce grade et comme adjudant de la batterie Sauerländer qu'il prit part à l'échauffourée de Villmergen. Pendant la guerre du Sonderbund il fut adjudant du général Dufour.

En 1850 il passe major, et lieutenant-colonel en 1855. L'année suivante, lors de la prise d'armes à propos de l'affaire de Neuchâtel, il commande la V^e brigade d'artillerie. Enfin, en 1860, il fut nommé colonel fédéral et inspecteur d'artillerie en remplacement du colonel Fischer de Reinach, qui avait pris sa retraite. Ces fonctions « d'inspecteur » devinrent, en 1874, celles de chef d'arme.

Comme on sait, notre Constitution fédérale n'autorise pas à titre permanent le grade de général. Ce grade ne peut être conféré qu'en cas de guerre et pour la durée de celle-ci, au chef de l'armée suisse, par une décision de l'Assemblée fédérale. Lorsqu'éclata la guerre de 1870, et que le moment vint de garnir la frontière, le nom du colonel Herzog fut dans toutes les bouches. Ici, laissons la parole à la *Gazette de Lausanne* qui, dans un article nécrologique, consacré au général Herzog, a rappelé avec détail les événements de cette période agitée :

« Le 16 juillet, le Conseil fédéral présentait à l'Assemblée fédérale, qui siégeait à Berne, un arrêté proclamant la volonté de la Confédération suisse de défendre sa neutralité et l'intégrité de son territoire, chargeant le Conseil fédéral de communiquer cette déclaration aux belligérants et aux puissances signataires des traités de 1815, accordant enfin au Conseil fédéral des pleins pouvoirs et des crédits illimités pour prendre toutes les mesures de défense qu'exigerait la situation.

» Sans attendre une décision des Chambres et faisant usage de

ses attributions constitutionnelles, le Conseil fédéral avait déjà ordonné la mobilisation de cinq divisions et la mise de piquet de toute l'élite. Ces mesures furent approuvées par les deux Conseils à l'unanimité des voix, et, le mardi 19 juillet, on procéda à l'élection du général.

» Par 144 voix sur 153 votants, le colonel Herzog fut nommé général en chef de l'armée fédérale. M. Welte, conseiller fédéral, chef du département militaire, obtint 5 voix. Les colonels Bontems et Ed. de Salis en firent chacun une.

» Il se produisit alors un incident qui aujourd'hui ne pourrait heureusement plus naître. La loi militaire de 1850 attribuait à l'Assemblée fédérale le droit de donner au général en chef des instructions. M. le colonel Scherer, conseiller national, de Winterthour, qui fut plus tard conseiller fédéral et chef du département militaire, proposa que l'Assemblée fédérale nommât une commission de sept membres pour rédiger ces instructions. « La loi, disait M. Scherer, » a voulu réserver aux pouvoirs législatifs le droit de veiller sur » l'emploi que le général fait du pouvoir immense que le pays lui » confie ; usons-en. » M. Dubs, président de la Confédération, s'opposa énergiquement à cette proposition : « Vous avez décidé, il y a » trois jours, dit-il, à l'unanimité de vos voix, que la Suisse main- » tiendrait et défendrait sa neutralité par tous les moyens en son » pouvoir. Voilà les instructions à donner à votre général. La com- » mission que vous nommeriez n'en pourrait actuellement préciser » aucune autre ; pour qu'elle fût utile, il faudrait qu'elle siégeât en » permanence. Mais vous avez donné au Conseil fédéral des pleins » pouvoirs et vous l'avez rendu responsable de l'emploi qu'il en » fera. Nous devrions donc considérer l'institution d'une commis- » sion permanente à côté du Conseil fédéral comme un vote de » méfiance et un retrait des pleins pouvoirs que vous nous avez » accordés. »

« M. Scherer ayant insisté, M. le landammann Heer, de Glaris, plus tard conseiller fédéral aussi, proposa que l'Assemblée fédérale délèguât expressément au pouvoir exécutif le droit qu'elle tenait de la loi. M. Scherer adhéra à cet amendement qui supprimait sa proposition et, à l'unanimité des voix, la transaction de M. Heer fut adoptée.

» Le choix du chef d'état-major de l'armée appartenait aussi à l'Assemblée fédérale sous le régime de la Constitution de 1848.

L'Assemblée décida de rechercher préalablement l'avis du Conseil fédéral avant de procéder à une nomination, et le Conseil fédéral, à son tour, consulta le général. On tomba d'accord pour proposer le colonel Paravicini, de Bâle, qui fut élu le lendemain par 136 voix sur 149 votants.

» Le 21 juillet, en séance solennelle des deux Chambres, les deux officiers généraux prêtaient, entre les mains de M. Anderwert, président de l'Assemblée fédérale, le serment au drapeau. « Nos vœux » vous accompagnent dans votre difficile mais glorieuse carrière, » leur dit le président. Veuille le Dieu de nos pères, qui a protégé » la Confédération suisse à travers les siècles, vous conduire aussi » dans sa toute-puissance ! »

» Le lendemain, le général Herzog fixait son quartier à Olten et adressait à l'armée échelonnée sur la frontière de Neuchâtel à Bâle son premier ordre du jour : « Je suis convaincu de votre dévouement, disait-il à ses soldats ; j'espère que le Dieu qui, dans les » jours de détresse, a assisté nos pères, cette fois aussi nous couvrira de son égide. Rappelez-vous que sans discipline et sans une » obéissance absolue, il n'y a pas d'armée possible. »

» La levée de l'élite de cinq divisions mobilisait 37 500 hommes, 3500 chevaux et 66 pièces de canon. La I^e division avait occupé Bâle, la II^e Delémont et Porrentruy, la VII^e avait son quartier-général à Rheinfelden, la VI^e à Balsthal, la IX^e, qui occupait Brugg et Baden, avait détaché une brigade à Schaffhouse. Elles occupèrent ces contrées jusqu'au milieu d'août. Les I^e et II^e divisions, placées en première ligne, qui avaient fourni sur la frontière un service pénible, furent relevées alors par les VI^e et VII^e, puis licenciées.

» Sur ces entrefaites, l'armée française, battue à Weissenbourg, à Wœrth et à Spichern, avait évacué l'Alsace ; une partie était en retraite sur Châlons ; l'autre, vaincue le 18 août à Gravelotte, était acculée aux remparts de Metz. Le danger s'était éloigné de nos frontières. Dès le 20 août, le licenciement des troupes fut ordonné par le Conseil fédéral. Le 26, ce fut le tour du grand état-major. Le général Herzog rentra à Aarau, prêt à reprendre son commandement quand les circonstances l'exigeraient.

» Pendant les mois de septembre et d'octobre, Bâle resta occupée par les carabiniers de Vaud, de Valais et de Zurich, tandis

qu'en octobre, novembre et décembre trois brigades d'infanterie se succédaient dans l'occupation du Porrentruy.

» Mais dès la fin de l'an, les hostilités reprenaient dans l'est de la France. Le général Bourbaki marchait avec 120 000 hommes au déblocage de Belfort assiégé. Le 9 janvier, il livrait une bataille, à Villersexel, au XIV^e corps d'armée allemand, sous les ordres du général de Werder, et les 15, 16 et 17 janvier, il tentait vainement de forcer, à Montbéliard, à Héricourt et à Chagey, le passage de la Lisaine. Le 18, il se mettait en retraite sur Besançon, pendant que le général de Manteuffel arrivait à marches forcées, avec deux corps d'armée, au secours de Werder, coupant les communications de l'armée française avec la vallée de la Saône et l'obligeant ou à combattre, ce dont elle n'était déjà plus capable, ou à demander un abri au territoire neutre de la Suisse.

» Dès le 12 janvier, des combats locaux avaient été livrés à Croix, à Abbevilliers, à Hérimoncourt, à Selongey. Des uhlans en patrouille s'étaient butés à nos avant-postes et des détachements de francs-tireurs, battant l'estrade, avaient abordé nos grand-gardes. De Charmoille, de Porrentruy, du plateau de Pleigne, on entendait tonner le canon du siège de Belfort. Le 14 janvier, le Conseil fédéral avait envoyé dans le Porrentruy une deuxième brigade et quelque artillerie. Le 18, il avait avisé le général Herzog qu'il s'en rapportait à lui pour fixer le moment où cet officier reprendrait le commandement des troupes. A lettre vue, le général répondait que le danger qui résultait pour la Suisse de la situation des armées sur le Doubs lui paraissait bien plus grave qu'en juillet et août, qu'il allait par conséquent retourner à son poste, mais que les effectifs mobilisés par le Conseil fédéral étaient absolument insuffisants. Il y eut à ce moment, dans les rapports entre le commandement de l'armée et l'autorité politique, une certaine tension dont on trouve la trace dans les documents officiels. Le général, sentant sa responsabilité, demandait qu'on lui fournît les moyens d'y faire face; le Conseil fédéral, seul compétent, aux termes de la loi, pour ordonner des levées de troupes, désireux de ménager les deniers publics, n'accordait qu'à contre-cœur ce qu'on lui demandait.

» Le 29 janvier, le général ne disposait que d'une fraction de son état-major, de 21 000 hommes, de 2000 chevaux et de 6 batteries qu'il se hâta de concentrer sur les points les plus menacés de la

frontière du Jura, lorsque les renseignements recueillis sur territoire ennemi lui eurent appris que l'armée française, reculant de Besançon sur Pontarlier, était entourée de tous côtés par l'ennemi et acculée à la frontière.

» On sait comment a fini cette douloureuse retraite. Le 31 janvier, dans la soirée, après les derniers combats de Chaffois, de Sombacourt et de Foncine, un officier d'état-major français, M. le lieutenant-colonel Chevals, se présentait aux Verrières demandant à être conduit au commandant en chef. Le général Herzog arrivait aux Verrières à minuit et bientôt après ses adjudants et l'officier français écrivaient, sous sa dictée, la convention du 1^{er} février, autorisant l'armée de l'Est à entrer en Suisse après avoir déposé ses armes, ses équipements et ses munitions. Le lieutenant-colonel Siber, premier adjudant du général Herzog, accompagna aux Verrières françaises le lieutenant-colonel Chevals portant la convention au général Clinchant pour qu'il y apposât sa signature ¹.

» Le passage de la frontière commença aussitôt après. Pendant les quarante-huit heures qui suivirent, par les Verrières, par Sainte-Croix et par Vallorbe, 88 000 hommes, 12 000 chevaux, 300 pièces de canon et 850 voitures de guerre pénétrèrent en Suisse.

» Ce fut la fin de cette longue guerre. Le 16 février, sitôt après le licenciement des troupes, le général Herzog se démettait de son commandement. Il l'avait exercé avec une grande fermeté, avec une conscience entière de sa haute mission, avec un dévouement à toute épreuve. Ceux qui l'ont vu à l'œuvre alors savent quelle énergie, quelle sollicitude de tous les instants, quelle abnégation et quelle patience aussi il montra dans cette crise solennelle, à travers mille obstacles et difficultés dont aujourd'hui on a quelque peine à se rendre compte. »

Le rapport que rédigea le général Herzog « sur la mise sur pied des troupes suisses en juillet et en août 1870 », et qu'il adressa, le 22 novembre 1870 au Conseil fédéral, marque l'origine du mouvement qui aboutit à l'organisation de 1874. Ce travail pourra faire l'objet d'un article spécial. L'auteur n'y ménage pas les critiques à ceux des gouvernements cantonaux qui, en 1870, n'avaient pas encore exécuté la loi fédérale de 1850; cette négligence, dit-il est

¹ Le général Clinchant avait, dès le 26 janvier, remplacé dans le commandement de l'armée le général Bourbaki qui, écrasé par l'infortune, avait tenté de se suicider à Besançon.

« un crime dont ces autorités se sont rendues coupables envers les enfants de leur pays et envers la nation tout entière. » Il y a lieu d'ajouter d'ailleurs que la part qui incombait à la Confédération dans ses devoirs militaires ne méritait pas moins les critiques et qu'à plus d'une reprise elle put se féliciter des efforts de certains cantons pour parer aux imperfections du service fédéral.

Le général Herzog a joué un rôle important dans ce travail de réorganisation, et d'une manière générale dans les progrès réalisés pendant ces trente dernières années. Toujours à l'affût des améliorations que nos voisins mettaient à l'étude chez eux, il les examinait pour la Suisse et travaillait à leur adoption par les autorités compétentes. Ainsi fit-il lorsque vers 1860 on commença à parler dans le monde militaire du remplacement des canons à âme lisse par les canons rayés ; ainsi fit-il encore lorsque peu après l'Allemagne eût adopté le chargement par la culasse. La Suisse se dota alors d'un canon d'acier de 10 centimètres à fermeture à coin du système Broadwell. Sept ans plus tard, en 1874, nouvelle transformation : la Suisse introduit dans son armée le canon de 8.4 cm. en bronze, avec affût léger de tôle et shrapnel perfectionné. Enfin, en 1885, dernière transformation : le canon de 10 cm. en acier et celui de 8.4 cm. en bronze sont remplacés par un modèle unique, en acier fretté, sorti de la maison Krupp.

Ces transformations successives, le général Herzog, entouré de collaborateurs dévoués, les étudia avec la passion qu'il apportait à tout ce qui touche au domaine militaire ; il ne laissait passer aucun détail, se tenant au courant de tout, ne considérait rien comme inutile. Ceux qui servirent sous ses ordres et les soldats eux-mêmes qu'il inspectait comme chef de l'arme de l'artillerie savent quelle attention il apportait aux moindres objets du service ; et quand on le voyait si consciencieux dans les petites choses, on était plus disposé à lui accorder sa confiance dans les grandes.

La considération dont il jouissait en Suisse, il en jouissait au même degré à l'étranger. Lorsque, quelques années après 1870, sur une invitation spéciale de Guillaume I^{er}, il suivit les manœuvres allemandes, il fut l'objet des marques de la plus haute estime de la part de ses hôtes et des personnages venus comme lui de l'étranger. Parmi ceux-ci se trouvait le tzar Alexandre.

A Vienne aussi, où le général Herzog se rendit en 1873 pour visiter l'Exposition universelle du Prater, il reçut l'accueil le plus

empressé. Tour à tour, l'empereur, le ministre de la guerre et de nombreux officiers supérieurs lui témoignèrent par leurs égards en quelle haute estime il était tenu dans l'armée austro-hongroise.

En Suisse, ses subordonnés l'entouraient non seulement de leur considération, mais d'une affection qui ne rendait que plus profonds le respect et la déférence. Cette affection se manifesta d'une manière spéciale au mois de juillet 1889, date à laquelle fut célébré le cinquantenaire de l'entrée du général dans l'armée. Deux cents officiers d'artillerie se réunirent à cette occasion dans la salle du Grand Conseil, à Aarau, et remirent au général Herzog l'acte constitutif de la « Fondation Herzog », dont les intérêts devaient être affectés au développement de l'instruction des officiers d'artillerie dans une mesure que le général déterminerait lui-même. Puis il y eut banquet au Casino.

Dans le discours prononcé par le jubilaire à cette occasion, nous relevons les passages suivants :

En partant, il y a cinquante ans, pour Thoune, j'étais loin de penser qu'un demi-siècle plus tard, il me serait donné d'assister à une journée comme celle-ci, entouré de tant d'anciens et fidèles camarades qui, de toutes les contrées de notre chère patrie, sont accourus pour m'apporter leurs vœux. Vous tous, messieurs, qui vous joignez à moi dans ce jour de fête, recevez mes plus profonds remerciements. Le corps des officiers d'artillerie s'est fait le plus grand honneur en rattachant au souvenir de mes longues années de service une fondation dont il est permis d'augurer le plus grand bien pour le développement de notre artillerie. D'un cœur profondément ému et reconnaissant, j'accepte votre manifestation, en regrettant que quelques années me restent à peine pour témoigner par des faits une reconnaissance que je sens si vivement à cette heure.

Puis l'orateur reportait une partie des éloges qu'on lui adressait au colonel Bleuler et aux autres colonels qui depuis cinquante ans ont rendu les plus grands services à l'artillerie suisse : Luterneau, Hirzel, Folz, von Orelli, Fischer, Denzler, Wehrli, Müller, Gældlin et Würstemberger.

Par ces exemples, conclut-il, vous voyez que, depuis le commencement de notre siècle, on a travaillé à mettre notre artillerie à un niveau qui lui permette de rivaliser avec celle des Etats étrangers. Bien des forces sont nécessaires pour que, non contents de la maintenir, nous la fassions constamment progresser. Confiants en la sagesse de nos autorités, du haut Conseil fédéral et aussi de chaque citoyen de notre chère patrie, nous

pouvons être assurés que l'appui nécessaire ne nous fera pas plus défaut dans l'avenir que dans le passé. De son côté, le corps des officiers d'artillerie ne manquera jamais du zèle sacré, du sentiment du devoir que produit le patriotisme ; je suis tout aussi convaincu qu'au cas où notre chère patrie serait exposée, l'artillerie suisse tout entière, fidèle à son devoir, serait prête à mourir à côté de ses canons.

Depuis quelques années, le général Herzog songeait à se retirer, mais le Conseil fédéral qui savait combien son traitement lui était nécessaire pour vivre le retint au poste où sa grande expérience rendait de si nombreux services. Aujourd'hui il meurt pauvre, ayant travaillé toute sa vie pour son pays. C'est l'éloge que fit la Rome antique de ses plus grands citoyens.

* * *

Les obsèques du général Herzog ont été célébrées à Aarau, le 5 février, au milieu d'un grand concours de peuple et de soldats. Environ 800 officiers ont accompagné le cercueil au cimetière. La France s'était fait représenter par M. le lieutenant-colonel du Moriez, et cette attention délicate a été très remarquée. L'éloge funèbre a été prononcé par M. le pasteur Werhli, puis M. le conseiller fédéral Frey, président de la Confédération et chef du département militaire, a pris la parole en ces termes :

L'homme dont nous accompagnons la dépouille mortelle a droit au dernier adieu du peuple suisse. Lorsque la nouvelle de sa mort s'est répandue dans le pays, la même émotion a couru du Rhin aux Alpes, du Léman au lac de Constance, dans le chalet du pauvre comme dans la demeure du riche. Partout, et surtout dans les rangs de ceux que le général Herzog a commandés à l'heure du danger, il n'y a eu qu'une voix pour proclamer qu'en lui la patrie perdait son plus noble citoyen, et l'armée son chef le plus aimé. Si le portrait de Herzog a pénétré dans les plus humbles habitations, c'est que le nom du général a trouvé le chemin du cœur du peuple, de ce peuple qui avec nous pleure sur cette tombe.

Le nom de Herzog ne rappelle pourtant aucun fait d'armes glorieux. Ce général n'a pas connu le triomphe ; c'est à un autre titre qu'il a gagné le respect et l'affection. En lui, on a vu le type du soldat républicain et l'incarnation des vertus militaires. Talent et simplicité, sévérité et douceur, hauteur tempérée de bonté et surtout fidélité constante au devoir ; tout cela demeure attaché à cette mémoire !

En 1839, à l'âge de 20 ans, Herzog faisait son entrée dans l'armée, et

bientôt il se distinguait par cet esprit de discipline et de devoir qui est la vertu fondamentale du soldat. Deux ans après, comme adjudant, dans la batterie Sauerländer, il prenait part à l'expédition de Villmergen, et en 1847, à la campagne du Sonderbund, comme adjudant du général Dufour. Reçu la même année dans le corps d'instruction de l'artillerie, il avançait rapidement, et, en 1860, obtenait le grade de colonel et d'inspecteur de l'artillerie.

Abordant sa tâche avec un sérieux patriotique et une volonté de fer, il ne tarda pas à donner une nouvelle vie à son arme préférée. Il bannit de l'artillerie la tendance dangereuse à ne voir dans les exercices d'une milice qu'une occasion de sport et de distraction, et, dans un temps relativement court, il porta l'instruction de notre artillerie à un degré qui, même à l'étranger, ne peut être méconnu. Par l'introduction des canons rayés, notre artillerie fut mise à la hauteur des exigences nouvelles; et, lorsque après 1866, le chargement par la culasse nous imposa une transformation de l'armement, l'inspecteur de l'artillerie, aidé par le colonel Bleuler, instructeur en chef, réussit à nous assurer, pour une série d'années, la supériorité inhérente à une heureuse appropriation des progrès dont il faisait bénéficier notre artillerie.

Estimons aussi hautement dans Herzog ses efforts pour répandre parmi les officiers rentrés dans la vie civile le goût des études militaires. Parvenu à l'apogée de sa réputation, il ne dédaignait point le rôle de conférencier des sociétés militaires, fussent-elles composées de sous-officiers et de soldats.

En 1870, la guerre éclatait entre la France et l'Allemagne. L'Assemblée fédérale nommait Herzog général en chef de nos milices. Les pouvoirs publics et le peuple mettaient, dans la capacité militaire et le patriotisme de Herzog, une confiance qu'il a su mériter pleinement, s'acquérant l'éternelle reconnaissance de la patrie.

Mais le plus grand mérite du général réside certainement dans l'impulsion qu'il a donnée, par son rapport sur l'occupation de la frontière, au développement de la défense nationale. Il y dévoilait avec une franchise impitoyable les vices de notre organisation militaire, et concluait par cet avertissement significatif: « Rien n'est plus dangereux pour le pays que l'illusion de la force entretenue par une fausse sécurité, le nombre des soldats et la valeur de l'armement; cette illusion s'évanouit à l'heure suprême, quand les lacunes et les défauts se révèlent. »

Présenté par un tel homme et dans de telles conditions, le rapport du général Herzog est devenu pour notre armée le point de départ d'une ère féconde, et l'impression qu'il a produite a puissamment contribué à la prompt adoption du génial projet de M. Welti.

Fréquemment le général a suivi des manœuvres à l'étranger; dans ces

occasions, il a reçu de nombreuses marques de la haute estime en laquelle le tenaient les sommités militaires d'autres pays.

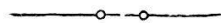
En 1880, Herzog a présidé à la première commission instituée pour l'étude des fortifications, et ceux qui l'ont suivi dans cette carrière ont la satisfaction de voir son nom si respecté attaché à cette grande entreprise des fortifications devant laquelle n'a pas reculé notre patriotisme.

En 1889 enfin, l'armée fédérale et la patrie reconnaissante fêtèrent le jubilé cinquantenaire de l'entrée au service de Herzog.

Telle fut, chers confédérés, dans ses grandes lignes, la vie de ce citoyen et de ce soldat que la calomnie n'a jamais effleuré et qui a gardé dans l'éclat de ses succès une simplicité digne.

Confédérés ! qui pourrait nier que des menaces ne soient suspendues sur nos têtes, projetant leur ombre sur les hommes de notre temps. Eh bien, si aujourd'hui ou demain le plus grave des devoirs nous réclame, que chacun de nous pense à cette chère dépouille, et il ira où le devoir l'appelle.

Maintenant séparons-nous de ce qui était périssable en Hans Herzog ! En revanche, que son esprit demeure au milieu de nous, que son exemple nous fortifie à l'heure critique et que son nom nous reste cher à jamais !



Réorganisation militaire.

Depuis notre dernier numéro, nous n'avons rien de neuf à signaler. La commission du Conseil national ne se réunira pas avant le milieu de mars, époque à laquelle elle discutera la question de l'entrée en matière sur le projet, comme nous l'avons dit. Actuellement, le dossier des pièces, dossier très volumineux, circule auprès des membres de la commission.

Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'organisation de l'armée suisse.

(SUITE)

Artillerie.

L'artillerie qui est, après l'infanterie, notre arme la plus importante, verra sa puissance de combat renforcée dans une large mesure, sans que toutefois l'effectif de son personnel de